

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2017

Objet : Tarification de la restauration scolaire à compter de la rentrée 2017

Rapporteur : Claire SCHUTZ

Suite au changement de Délégation de Service Public (DSP), la Ville s'était engagée à ne pas modifier la tarification de la restauration scolaire, avant la rentrée de septembre 2017, le temps pour elle d'étudier une nouvelle grille tarifaire, plus juste et simplifiée pour l'ensemble des acteurs concernés, y compris les représentants des parents d'élèves.

Pour la rentrée de septembre 2017, il est envisagé de modifier les tarifs de la restauration scolaire.

Les objectifs recherchés sont :

- Passer au Quotient Familial (QF) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour mieux prendre en compte la réalité sociale et harmoniser avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - (résultat de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) 2015) ;
- Stabiliser les impayés et la participation des aides de cantine du CCAS;
- Veiller à ce que le coût net de la Délégation de Service Public (DSP) soit en équilibre.

Le coût actuel du repas fourni et servi par Sogeres est de 4,24 €. A ce coût, il faut ajouter le coût de la surveillance, que la Ville prend à sa charge, à savoir 2,19 € / repas.

La restauration scolaire des écoles publiques représente en moyenne 900 repas par jour.

TRANCHES - QF CAF	PRIX DU REPAS	PRIX MAJORE DU REPAS
1- De 0 à 400 €	3,80 € (=)	4,00 €
2- De 401 à 800 €	4,00 € (+0,10)	4,20€
3- De 801 à 1200 €	4,20 € (+0,10)	4,50 €
4- Supérieur à 1200 €	4,50 € (+0,10)	5,00 €
Hors Tassin (excepté les élèves de l'ULIS)	5,00 € (+0,10)	5,50 €
Tarif adulte	6,00 € (=)	

Après avis favorable rendu à la majorité des membres des Commissions Ressources et Solidarité réunies les 16 et 18 mai 2017 il est proposé au Conseil municipal de valider la grille tarifaire proposée, applicable à compter de l'année scolaire 2017-2018.